

Impact

ODD principal

ODDs secondaires



Input		2014	2015	2016	2017	2018
Total ressources engagées	Montant €	1 586 011 €	1 626 211 €	1 669 365 €	1 682 100 €	1 742 569 €
Dont Commune de Schiffflange	Montant €	225 214 €	230 921 €	238 720 €	243 905 €	233 409 €

Output		2014	2015	2016	2017	2018
Nombres de personnes actives	Bénévoles en ETP	0.0 ETP	0.0 ETP	0.0 ETP	0.0 ETP	0.0 ETP
	Salariés en ETP	11.0 ETP	11.0 ETP	11.0 ETP	14.0 ETP	14.0 ETP
	Salariés à disp. à titre gracieux	0.0 ETP				
	Total actifs	11.0 ETP	11.0 ETP	11.0 ETP	14.0 ETP	14.0 ETP

Outcome		2014	2015	2016	2017	2018
Déchets collectés	Quantité totale	9 022 t	8 622 t	8 380 t	7 279 t	6 342 t
	kg/habitant	145 kg	136 kg	130 kg	106 kg	94 kg
Fréquentation	Visiteurs par an	103 558	111 148	112 860	102 008	87 997
	Visiteurs par jour	431	463	470	425	367
Nombre d'élèves participant à une formation	Nombre d'élèves		288	189	163	283

Production de la fiche

Opération d'inventaire	Schiffflange 2019
Rédacteur fiche	Deveco SA - Reinhard Lindner / Jean-Luc Karleskind
Acteur de terrain	Patrick Falkenstein
Validateur inventaire	Paul Weimerskirch

SIVEC - Centre de recyclage

Identification

	Entité légale	Locaux 1
Nom	Syndicat Intercommunal à Vocation Ecologique (SIVEC)	Centre de Recyclage
Adresse	Rue de Hedange L-3841 Schiffflange	Rue de Hedange L-3841 Schiffflange
Web	www.sivec.lu	www.sivec.lu
Email	sivec@sivec.lu	sivec@sivec.lu
Responsable/ Contact	Paul Weimerskirch 54 50 61 - 301 Paul.weimerskirch@schiffflange.lu	Patrick Falkenstein 28 38 48-600 patrick.falkenstein@sivec.lu
Forme juridique	Syndicat intercommunal	
Date création	20/02/1991	
Note Identification:	Le centre de Recyclage fait partie du syndicat intercommunal SIVEC qui comprend deux parties distinctes : le centre de recyclage et	

Intention	Quelle était l'intention de ceux qui ont lancé cette initiative ? Quelle tendance l'initiative veut-elle influencer ? Quel effet de réduction d'effets indésirables ou d'augmentation d'effets désirables est recherché ?

ROLE ET OBJECTIFS DU CENTRE DE RECYCLAGE DU SIVEC
<p>Conformément aux principes directeurs de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets, le centre de recyclage du SIVEC à Schiffflange s'inscrit dans le cadre d'une politique de gestion des déchets qui répond principalement aux objectifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les producteurs et les détenteurs de déchets aux stratégies et possibilités en matière de prévention, de réduction, de valorisation et d'élimination des déchets. • Donner la priorité à une valorisation de la matière de qualité qui permet de récupérer un maximum de matières premières secondaires et de réintégrer les matières valorisables dans le circuit économique. • Supprimer les dépôts sauvages de déchets sur le territoire des communes membres du SIVEC. <p>(Article 3 du Règlement d'ordre intérieur)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mutualiser les efforts de plusieurs communes permet d'investir collectivement dans des infrastructures d'exploitation en fonction des adaptations et modernisations techniques et en fonction de l'extension des capacités suivant les besoins des membres associés tout en réalisant des économies d'échelle - Sensibiliser les élèves des écoles au tri et au recyclage des déchets ainsi qu'au problème des déchets non triés. - Collaborer avec d'autres institutions en général, en particulier des associations afin d'assurer que les matériaux recyclables puissent être collectés efficacement et utilisés aussi longtemps que possible.

Description Initiative	Décrire en quoi consiste l'activité du collectif. Le cas échéant, mentionner les projets futurs.

<p>Donner aux résidents des communes membres du syndicat la possibilité de collecter séparément certains déchets et de les déposer au centre de recyclage tout en sensibilisant les usagers du Centre au recyclage et au réemploi.</p> <p>Le SIVEC collecte de façon séparée un grand nombre de types de déchets : papier, cartonnage, journaux, verre plat, verre creux coloré, verre creux blanc, verre avec cadre, aluminium, confitures, Films PE-BD+HD, Bouteilles PET, Récipients PE-HD, styrofoam, E-Scrap petit, télévisions, frigos, E-Scrap blanc, câbles électriques, pneumatiques, bois, laine de verre, déchets encombrants, matelas, huiles usagées, décombres de construction, emballages tétrapak.</p> <p>Depuis 2015, le centre de recyclage offre également des possibilités de formation aux élèves des écoles afin qu'ils aient la possibilité de s'occuper directement sur place des questions de tri des déchets et de durabilité. L'objectif est de sensibiliser la jeune génération au bon fonctionnement du tri des déchets et à l'impact de la pollution environnementale sur nos vies.</p>

SIVEC - Centre de recyclage

Description Initiative (suite)

Décrire en quoi consiste l'activité du collectif. Le cas échéant, mentionner les projets futurs.

Le Centre de recyclage a signé des conventions avec les Centres d'Initiatives et de Gestion Locale (CIGL) des communes membres. Les CIGL proposent des services de collecte de déchets ou de réemploi. Le Centre de recyclage leur permet un accès séparé du public pour déposer et trier les déchets collectés. La Convention prévoit que les personnels des CIGL soient formés au recyclage.

Le Centre a créé une zone de collecte de déchets (p. ex. des piquets de bois, meubles, équipement technique, etc...) en vue de leur réemploi par des ressortissants de la Commune et en coopération avec des associations. Un projet pilote est mené actuellement pour évaluer le temps nécessaire à la gestion du réemploi (temps, systèmes, etc...).

Afin de sensibiliser davantage les usagers du Centre, un système de carte d'accès a été introduit. Ces cartes ne sont pas nominatives afin de respecter la vie privée mais elles sont liées au service du contrôle des habitants et limitent donc l'accès au Centre aux résidents effectifs des communes membres. Les déchets sont contrôlés à l'entrée et les éventuelles infractions au règlement intérieur constatées et documentées. Ceci permet de sensibiliser les usagers à un tri plus fin des déchets et a permis d'augmenter considérablement la qualité des déchets collectés.

Faiblesses - Menaces

Décrire en quoi l'activité du collectif pourrait avoir des faiblesses au regard de certaines cibles. Un exemple de faiblesses serait des créations d'emplois qui généreraient d'importantes pollutions environnementales ou une énorme ponction sur les ressources en eau ou sur un biotope protégé. Un exemple de menace serait la possibilité de plainte d'une entreprise du secteur à but lucratif pour la concurrence déloyale que lui ferait une initiative subventionnée du secteur social.

Le Centre de recyclage génère une empreinte carbone significative liée au transport des déchets vers son centre d'abord puis vers les centres de traitement et de recyclage. Afin de limiter cet impact, le Centre s'est doté d'outils de compactage qui permettent d'augmenter les poids des conteneurs. Pour le bois, on est passé de 1.800 kg par conteneur à 8.000 - 9.000 kg divisant par un facteur de plus de quatre le transport des conteneurs.

SIVEC - Centre de recyclage

Classification Cible(s) ODD

1. Pour être prioritaire, il faut qu'il ressorte clairement de la description de l'intention qu'une cible soit impactée.
2. Si plusieurs cibles sont impactées, la cible la plus pertinente sera la "Cible prioritaire". Cette cible définit l'ODD prioritaire.
3. Toute autre cible d'autres ODDs que l'ODD prioritaire sera indiquée dans la zone "Cibles secondaires". Dans l'onglet "Résumé", l'initiative sera également associée à ces ODDs à titre secondaire.

ODD principal



Cible prioritaire de l'ODD principal

12.5	D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
Commentaire	

Autres cibles de l'ODD principal

12.2	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
Commentaire	

12.4	D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement
Commentaire	Contrôle fin des déchets collectés afin d'identifier les produits dangereux et problématiques

ODDs secondaires



Cibles des ODDs secondaires

4.7	D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable
Commentaire	Accueil de visites scolaires au SIVEC avec programmes spécifiques



11.6	D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets
Commentaire	



17.17	Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière
Commentaire	

Rayonnement

Zone géographique concernée par l'initiative (Commune(s), Canton, Nation...)

Esch/Alzette, Mondcrange, Reckange, Sanem, Schifflange. Dippach à partir de 2019